

Avis d'enquête publique : déclassements partiels de Voiries communales et Chemins Ruraux

Une enquête publique, relative au déclassement partiel de voirie sises aux lieux dits La Herpinière, La Guérinière, La Cohue, Beauvais et La Châtelière, se déroulera du 26 juin 2018 au 11 juillet 2018 aux TOUCHES (44 390).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier soumis à enquête publique pourra être consulté en mairie, 4 place de la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- Le lundi: de 9h00 à 12 H 30 et de 14h00 à 17 H 00
- Les mardi, mercredi, jeudi vendredi et samedi : de 9h00 à 12 H 00

Le dossier soumis à enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : www.les-touches.fr

Monsieur Jean-Pierre HEMERY est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire la présente enquête publique.

Il se tiendra à la disposition du public lors de permanences en mairie les :

- Mardi 26 juin 2018 de 9 H à 12 H 30
- Mercredi 11 juillet 2018 de 9 H à 12 H 30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser, par écrit en mairie à l'attention du commissaire enquêteur :

Monsieur Jean-Pierre HEMERY

Commissaire enquêteur

Adresse postale : Mairie – 4 place de la Mairie – 44390 LES TOUCHES

Avant l'ouverture de l'enquête, un avis de ce dépôt sera donné par voie d'affichage à la porte de la mairie, sur les lieux concernés et par tous autres procédés en usage dans la Commune.

Une annonce sera faite dans les journaux locaux ainsi que sur le site internet : www.les-touches.fr

Avis du dépôt du dossier à la mairie est notifié aux propriétaires des parcelles immédiatement contiguës au projet.

En cas de domicile inconnu, cet avis sera fait par affichage public en mairie.

A l'expiration de l'enquête, le registre sera clos par le commissaire-enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire le dossier d'enquête accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.

Pour le Maire, par délégation
Lawrence AUILLEAINE, 1^{er} Adjointe

